

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
25/09/2024

**ARRÊTÉ PORTANT
règlementant de circulation vide grenier Road's Raptors**

Acte n° 2024-6.1/77

Le Maire de Lherm,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983

Vu le règlement général de voirie 001 du 01/01/1999 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande formulée par Road's Raptors de l'organisation du vide grenier le dimanche 13 octobre 2024, sur la Place de l'Eglise, le boulodrome, le terrain de basket, sous la halle,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant la manifestation,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 13 octobre 2024 à partir de 6h00 et jusqu'à 19h00, l'association Road's Raptors est autorisée à occuper la Place de l'Eglise, le boulodrome pour l'organisation du vide grenier.

ARTICLE 2 : la signalisation sera mise en place par l'association Road's Raptors et les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 4 : le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, le Président de l'association Road's Raptors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN


